





Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles R421-14, R 431-4 et suivant

Vu l'arrêté préfectoral 2012173-0006 signé le 21 juin 2012 portant création de la Zone d'aménagement concerté de La Coudraie,

Vu le dossier de réalisation de la ZAC approuvé par le Conseil Municipal du 27 novembre 2013,

Vu l'arrêté préfectoral n°2014063-0004 signé le 4 mars 2014 portant approbation du programme des équipements publics de la ZAC de La Coudraie,

Vu la commission d'urbanisme, environnement et travaux du 24 janvier 2025,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 16 janvier 2020 modifié le 14 décembre 2023,

Considérant le besoin de l'Association Cultuelle des Musulmans de Pisciacais de se doter d'un lieu de culte aux normes au sein du quartier de la Coudraie,

LE CONSEIL,

Vu le rapport

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'autoriser l'Association Cultuelle des Musulmans Pisciacais à déposer un permis de construire pour la réalisation d'un équipement culturel d'une Surface de Plancher (SDP) de 553 m2 sur la parcelle AI 91 de 436 m2 environ.

**Article 2 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles – <https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral, et de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai ; un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux.

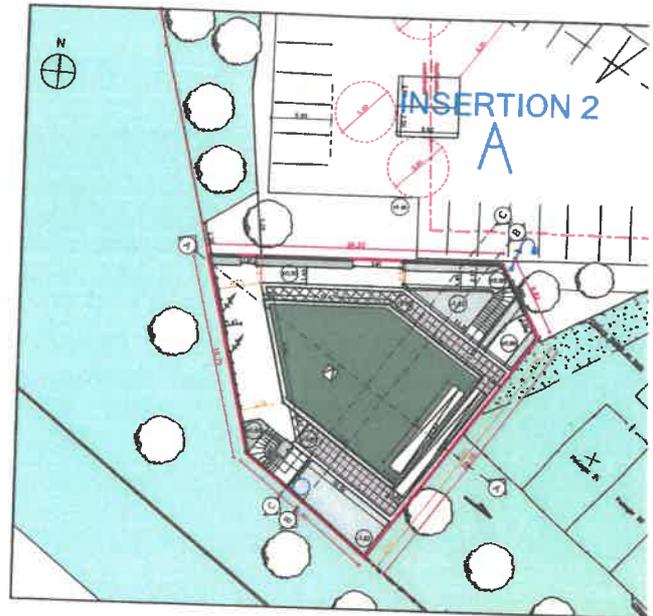
**Article 3 :**

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine  
Grand Paris Seine et Oise,  
Conseillère régionale d'Île-de-France,**



**Sandrine BERNO DOS SANTOS**



Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20250127-CM\_20250127\_04-DE  
Date de télétransmission : 01/02/2025  
Date de réception préfecture : 01/02/2025

Document publié sur le [site de la ville](#) le 05/02/2025